

CONCOURS INTERNATIONAL OLIVIER MESSIAEN

CONCOURS D'INTERPRÉTATION À L'ORGUE

Fondateur — Claude Samuel
Directeur — Bruno Messina
Président du jury — Daniel Roth

4^e ÉDITION

23 - 26

OCT.

2024

AUDITORIUM DE LYON



A  IDA
ARTS
EN ISÈRE
DAUPHINE
ALPES
CONCOURS
INTERNATIONAL
OLIVIER MESSIAEN

PRÉSENTATION

Le **Concours International Olivier Messiaen**, à l'origine **concours de piano contemporain**, a été créé en 1967 par Claude Samuel dans le cadre du Festival de Royan et s'est tenu à Paris jusqu'en 2007. En 2019, il a confié à Bruno Messina, directeur de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Arts en Isère Dauphiné Alpes (AIDA) de faire renaître le concours dans la dynamique permise par le projet artistique de la Maison Messiaen, résidence d'artistes en Matheysine.

L'Auditorium-Orchestre national de Lyon s'est imposé comme le partenaire idéal de cette renaissance, qui a pris, pour l'édition 2019, la forme d'un **concours international d'interprétation à l'orgue**, sous la présidence de Claude Samuel. En effet, **l'orgue est étroitement associé à l'œuvre d'Olivier Messiaen**, titulaire pendant plus de soixante-dix ans du grand orgue Cavallé-Coll de la Trinité, à Paris. Cet instrument représente également une composante importante de l'identité de l'Auditorium de Lyon, qui en possède un exemplaire remarquable, unique en France.

Au fil des éditions du Festival Berlioz de La Côte-Saint-André, l'EPCC AIDA – qui porte ce festival, la Maison Messiaen et le Festival Messiaen au pays de la Meije – et l'Auditorium-Orchestre national de Lyon ont construit une collaboration artistique étroite et complice. Quel meilleur écrin que **l'Auditorium de Lyon et son orgue Cavallé-Coll** pour accueillir des organistes du monde entier ? Installé à l'Auditorium de Lyon en 1977, cet orgue de 82 jeux a été construit en 1878 pour le palais du Trocadéro, à Paris, avant d'être modernisé et remonté au palais de Chaillot. De nombreuses œuvres y ont été jouées en première audition mondiale, notamment *Les Corps glorieux* de Messiaen, présentés par l'auteur lui-même le 15 avril 1945. Rendu à sa splendeur par une restauration en 2013 (Michel Gaillard, maison Aubertin), c'est aujourd'hui le seul grand orgue de salle en France hors Paris.

Une nouvelle dynamique artistique et un nouveau rythme sont insufflés au concours qui se déroule chaque année afin de mieux rayonner sur le plan national et international. À partir de 2022, une édition consacrée à **l'orgue** (en partenariat avec l'Auditorium-Orchestre national de Lyon) alterne avec une édition consacrée **au piano**, instrument originel du concours (en partenariat avec la MC2 de Grenoble). Les programmes intègrent **une commande musicale** et mettent en perspective des **œuvres d'Olivier Messiaen et d'autres répertoires**.

CLAUDE SAMUEL – Fondateur du Concours



Ancien Directeur de la Musique à Radio France, producteur d'émissions radiophoniques et auteur de livres d'entretiens avec Olivier Messiaen, Claude Samuel (1931 - 2020) a été particulièrement investi dans les domaines de la création et de la compétition musicale. Il a créé le Concours Olivier-Messiaen en 1967.

ÉDITION 2024

Pour cette édition 2024, AIDA organise un **concours d'interprétation à l'orgue** à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon. Outre les œuvres de Messiaen, le concours s'ouvre aux autres répertoires pour créer **une semaine d'émulation de très haut niveau**, réunissant un jury composé de personnalités internationales spécialistes de l'orgue et de Messiaen, largement **accessible à tous les curieux et mélomanes** attirés par la découverte de cet instrument-orchestre et par la performance que représente tout concours international.

Le Concours International Olivier Messiaen 2024 est ouvert aux organistes de moins de 30 ans du monde entier. Il se déroulera en 4 tours dont 3 épreuves publiques, qui se tiendront à Lyon, du 23 au 26 octobre 2024. Les récompenses sont constituées de prix financiers et d'une invitation dans la programmation de l'établissement AIDA.

PRÉSIDENT DU JURY

DANIEL ROTH



Daniel Roth commence l'étude de l'orgue à côté du piano et de l'écriture au Conservatoire de Mulhouse, sa ville natale, puis complète sa formation au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris où il obtient cinq Premiers Prix. Il est titulaire du Grand-Orgue de la Basilique du Sacré-Cœur de Paris avant d'être nommé à Saint-Sulpice, dont il devient Titulaire Émérite en 2023. Outre l'enseignement de l'orgue en Europe et aux États-Unis et une activité de compositeur, il embrasse une vaste carrière internationale distinguée par de nombreuses récompenses : récitals, concerts en soliste avec de grands orchestres, cours, conférences, enregistrements pour le disque, la radio et la télévision, jurys de concours.

PLANNING PRÉVISIONNEL

Mer. 15 mai	date limite d'inscription
Début juin	publication des 10 candidats sélectionnés pour les épreuves publiques
Lun. 1^{er} juillet	envoi de la partition imposée pour la finale
Dim. 1^{er} septembre	confirmation des programmes des épreuves publiques par les candidats
Dim. 20 octobre	début des répétitions à l'Auditorium de Lyon
Mer. 23 octobre	premier tour (Auditorium de Lyon)
Jeu. 24 octobre	deuxième tour (Auditorium de Lyon)
Sam. 26 octobre	finale et remise des prix (Auditorium de Lyon)

PROGRAMME DES ÉPREUVES

TOUR PRÉLIMINAIRE SUR ENREGISTREMENT

Date limite d'envoi de l'enregistrement : mercredi 15 mai 2024

Durée maximum : 15 à 20 minutes par candidat

- 1 – Johan Sebastian Bach, *Fantaisie et fugue en la mineur* BWV 904
(la partie de basse est à jouer sur le pédalier)
- 2 – Olivier Messiaen, *Messe de la Pentecôte*, extrait : Communion
- 3 – Une pièce au choix issue du répertoire entre 1830 et 1945

NOTA BENE

Le tour préliminaire peut être enregistré sur plusieurs orgues. Chaque pièce doit être réalisée sans montage.

Les enregistrements comptant pour le tour préliminaire peuvent comporter des œuvres au programme des trois épreuves publiques.

1^{ER} TOUR - MERCREDI 23 OCTOBRE 2024

15 à 20 minutes par candidat

1. Nicolas de Grigny, *Fugue à 5* et Duo de l'hymne *Veni Creator*
2. Olivier Messiaen, *Méditations sur le mystère de la Sainte Trinité*, extrait : II. La Sainteté de Jésus Christ
3. Une pièce au choix, excepté une œuvre de la littérature française de l'Ancien Régime et excepté une pièce de Messiaen

2^E TOUR - JEUDI 24 OCTOBRE 2024

20 à 25 minutes par candidat

1. César Franck, *Cantabile*
2. Charles Tournemire, *Postlude de l'Office de l'Épiphanie*
3. Une pièce d'Olivier Messiaen
4. Une pièce postérieure à 1945 à l'exception de Messiaen

FINALE - SAMEDI 26 OCTOBRE 2024

40 à 45 minutes par candidat

1. Nouvelle œuvre, commande du Concours International Olivier Messiaen
2. Une ou plusieurs pièces issues du répertoire entre 1830 et 1920
3. Jehan Alain, *Deuxième Fantaisie*
4. Une ou plusieurs pièces de Messiaen, d'une durée de 8 à 15 min

RÈGLEMENT DU CONCOURS

PRÉAMBULE

Le Concours Olivier-Messiaen (à l'origine concours de piano contemporain), créé en 1967 dans le cadre du Festival de Royan, s'est tenu à Paris jusqu'en 2007. En 2019, il a été confié à Bruno Messina, directeur de l'EPCC Arts en Isère Dauphiné Alpes (AIDA), d'en organiser la renaissance. L'édition 2024, consacrée à l'orgue, est organisée par l'EPCC AIDA et accueillie à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon.

ARTICLE 1

Le Concours International Olivier Messiaen est destiné aux organistes de toutes nationalités, nés après le 1er janvier 1994. Il se déroulera à Lyon du 23 au 26 octobre 2024, sous la présidence de Daniel Roth.

ARTICLE 2 – DÉROULEMENT

Le concours se déroulera en quatre tours : un tour préliminaire éliminatoire sur enregistrement et trois épreuves publiques à Lyon.

Le tour préliminaire se réalise sur enregistrement à envoyer avant le 15 mai 2024.

La première épreuve publique aura lieu le mercredi 23 octobre 2024 à l'Auditorium de Lyon.

La deuxième épreuve publique aura lieu le jeudi 24 octobre 2024 à l'Auditorium de Lyon.

L'épreuve finale aura lieu le samedi 26 octobre 2024 à l'Auditorium de Lyon.

ARTICLE 3 – TIRAGE AU SORT

Lors des deux premières épreuves publiques, les concurrents joueront dans un ordre fixé par tirage au sort. Un second tirage au sort déterminera l'ordre de passage pour l'épreuve finale.

ARTICLE 4 – PROGRAMME

Le programme détaillé des épreuves figure sur le site internet du Concours.

Les candidats pourront jouer les œuvres dans l'ordre de leur choix.

Les candidats devront indiquer leur programme au plus tard le 1er septembre à la Direction du Concours.

Des copies des partitions des œuvres devront être envoyées au plus tard le 1er octobre à la Direction du Concours.

ARTICLE 5 – PRIX

Grand Prix Olivier-Messiaen : 6000 €

Deuxième Prix : 4000 €

Troisième Prix : 3000 €

Quatrième Prix : 2000 €

Prix pour la meilleure interprétation des œuvres d'Olivier Messiaen : 2000 €

Prix pour la meilleure interprétation de l'œuvre nouvelle : 3000 €

Prix du public : 1000 €

Le Grand Prix Olivier-Messiaen ne pourra être partagé. Le Second Prix ne pourra être partagé qu'en cas de non-attribution du Grand Prix Olivier-Messiaen.

Le lauréat du Grand Prix Olivier-Messiaen bénéficiera d'une invitation dans la programmation de l'EPCC AIDA.

ARTICLE 6 – JURY

Le Jury est composé de personnalités internationales. Il délibérera à l'issue de chaque épreuve. En cas d'égalité, la voix du président sera prépondérante.

Le Jury se réserve le droit d'interrompre l'exécution d'une pièce.

Le Jury se réserve le droit de ne pas décerner tous les prix.

Les décisions du Jury sont sans appel.

ARTICLE 7 – DOSSIER D'INSCRIPTION

Les bulletins d'inscription sont téléchargeables sur le site du Concours (www.maisonmessiaen.com). Ils devront être renvoyés, dûment remplis et signés, à l'adresse électronique du Concours au plus tard le 15 mai 2024, accompagnés des documents suivants :

- Un curriculum vitæ en français ou en anglais mentionnant les établissements des études musicales, les principaux professeurs, les récompenses obtenues, la situation professionnelle.
- Une copie de carte d'identité, du passeport ou de toute pièce officielle en tenant lieu.
- Une photographie récente mentionnant dans son intitulé nom et prénom du candidat.
- Le règlement des frais de dossier ou un document attestant leur paiement (voir article 9).
- L'enregistrement des pièces au programme du tour préliminaire (voir article 8).

ARTICLE 8 – TOUR PRÉLIMINAIRE

Un tour préliminaire sur enregistrement est organisé, à l'issue duquel seront choisis les 10 candidats retenus pour les épreuves à Lyon.

Les enregistrements comptant pour le tour préliminaire pourront comporter des œuvres au programme des trois épreuves publiques. Ils seront à joindre au dossier de candidature au format mp3, wav ou aiff. Ils ne devront faire l'objet d'aucun montage. Date limite d'envoi : 15 mai 2024, avec le dossier d'inscription.

La liste des 10 candidats admis à concourir sera publiée sur le site internet du Concours au début du mois de juin 2024.

Des courriers électroniques individuels seront également adressés aux candidats.

ARTICLE 9 – DROITS D’INSCRIPTION

Les droits d’inscription sont fixés à 50 €. Lors de leur inscription, les candidats devront procéder au règlement de cette somme nette de tous frais annexes. Ces droits seront définitivement acquis par l’organisation du concours.

Les modalités de paiement sont précisées sur les bulletins d’inscription.

ARTICLE 10 – VISA

Les candidats ayant besoin d’un visa pour participer au Concours sont priés de s’en occuper personnellement. Les candidats devant présenter une lettre d’invitation pour obtenir un visa devront en faire la demande auprès de la Direction du Concours.

ARTICLE 11 – ENREGISTREMENT DES ÉPREUVES PUBLIQUES

Les épreuves du concours, dans leur totalité ou en partie seulement, ainsi que le concert final, pourront être enregistrées, radiodiffusées, mises en ligne ou télévisées sans que ces transmissions, en direct ou en différé, ne puissent faire l’objet d’une quelconque rétribution.

ARTICLE 12 – ORGANISATION - ASSISTANTS

Les candidats pourront répéter sur l’orgue du Concours les jours précédant la première épreuve publique puis entre les épreuves, selon un planning communiqué en amont par l’organisation du Concours.

Les frais de voyage, hébergement et certains repas pour participer aux épreuves publiques sont à la charge des candidats.

Les concurrents ont le droit de se faire assister à la console par des personnes de leur choix ; dans ce cas, ils devront prendre en charge les frais de transport et d’hébergement correspondants. S’ils ne disposent pas d’un assistant, ils pourront bénéficier d’assistants mis à leur disposition par le Concours ; ils devront alors en faire la demande auprès de la Direction du Concours au plus tard le 1er septembre.

ARTICLE 13

Tout candidat, en signant son bulletin d’inscription, accepte toutes les conditions du règlement, et s’oblige à remplir les engagements prévus au titre des récompenses qu’il a obtenues. En cas de litige, seul le texte français du règlement du concours est valable.

LE LIEU & L'ORGUE

AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON



Monolithe de béton précontraint, l'Auditorium de Lyon impose sa silhouette au cœur du quartier de la Part-Dieu à Lyon. Conçu par Charles Delfante, urbaniste et architecte en chef de la Part-Dieu, et Henri Pottier, grand prix de Rome, il est inauguré le 14 février 1975 après plus de trois ans de travaux titanesques. L'installation en 1977 de l'orgue du palais de Chaillot en fond de scène, protégé par deux immenses rideaux de bois, a parachevé l'aspect unique et grandiose de la salle de 2100 places

qui fait l'unanimité par son confort et par le rapport idéal que sa forme de théâtre romain crée entre la scène et le public. L'Auditorium est le siège de l'Orchestre national de Lyon, orchestre permanent de 104 musiciens qui a pour directeur musical Nikolaj Szeps-Znajder. L'Auditorium-Orchestre national de Lyon est un établissement de la Ville de Lyon.

www.auditorium-lyon.com



L'ORGUE CAVAILLÉ-COLL/GONZALEZ/AUBERTIN DE L'AUDITORIUM DE LYON

Construit pour l'Exposition universelle de 1878 et le palais du Trocadéro, à Paris, cet instrument monumental (82 jeux et 6400 tuyaux) fut la « vitrine » du plus fameux facteur de son temps, Aristide Cavallé-Coll. Remonté en 1939 dans le nouveau palais de Chaillot par Victor Gonzalez, transféré en 1977 à l'Auditorium de Lyon par son successeur Georges Danion, il a bénéficié en 2013 d'une restauration par Michel Gaillard (manufacture Aubertin) qui lui a rendu sa splendeur. Les plus grands



musiciens se sont bousculés à la console de cet orgue prestigieux, qui a révélé au public les *Requiem* de Fauré et Duruflé et des pages maîtresses de Guilmant, Franck, Widor, Gounod, Dupré, Saint-Saëns, Poulenc, Duruflé, Alain, Messiaen et plus récemment Édith Canat de Chizy, Thierry Escaich ou Kaija Saariaho. C'est, hors Paris (Maison de la Radio et Philharmonie), le seul grand orgue de salle de concert en France.

www.auditorium-lyon.com/fr/orgue

ORGANISATION

Le Concours International Olivier Messiaen est porté par l'EPCC Arts en Isère Dauphiné Alpes (AIDA) et accueilli par l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, avec le soutien de la Fondation Olivier Messiaen, abritée par la Fondation de France.

Contact : concours@olivier-messiaen.eu

AIDA — ARTS EN ISÈRE DAUPHINÉ ALPES

Arts en Isère Dauphiné Alpes (AIDA) est un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC). Créé en 2004 et dirigé depuis 2009 par Bruno Messina, AIDA agit en faveur de la création, de la diffusion musicale et plus largement en faveur du développement culturel en Isère et dans les Hautes-Alpes en organisant des événements majeurs sur ces territoires :

- **Le Festival Berlioz**, grand rendez-vous de musique symphonique à La Côte-Saint-André
- **Le Jeune Orchestre Européen Hector Berlioz – Isère**, son orchestre-académie
- **Les Allées Chantent**, une tournée de 80 concerts par an dans des lieux du patrimoine
- **À Travers Chants**, un dispositif de formation au chant choral pour les enfants de 8 à 12 ans
- **La Maison Messiaen**, résidence d'artistes en Matheysine, dans le sud de l'Isère
- **Le Concours International Olivier Messiaen**, mettant à l'honneur l'orgue et le piano
- **Le Festival Messiaen au Pays de la Meije**, grand rendez-vous de musique contemporaine

AIDA déploie ses actions pour valoriser les esthétiques musicales dans toute leur diversité, soutenir la création, accompagner les artistes confirmés et émergents, encourager la pratique musicale, favoriser l'accès et la découverte de musiques pour tous les publics, contribuer à la formation des futurs professionnels de la musique et des amateurs.

www.aida38.fr / www.maisonmessiaen.com





CONCOURS INTERNATIONAL OLIVIER MESSIAEN

PRESSE NATIONALE ET INTERNATIONALE

OPUS64

Valérie Samuel

Gaby Lescourret

g.lescourret@opus64.com / 06 29 35 50 92

PRESSE REGIONALE

Arts en Isère Dauphiné Alpes / Concours International Olivier Messiaen

Camille Ducruix

c.ducruix@aida38.fr / 06 88 74 57 41